

	<p style="text-align: center;"><u>Lettre de Consultation</u> <u>Fournisseurs</u></p>	<p>Réf. N° 003/ATM/DG /DVPAGJR /DVALP/DAT/CONS/2023 Date : 14/03/2023 Page 1/ 8</p>
---	---	---

ATM Mobilis

DIVISION PRINCIPALE AFFAIRES GENERALES ET JURIDICO- REGULATOIRES **NIF: 000316096228742**

Division Achats Logistique et Patrimoine

RC: 0962287B03

Art. : 16217010002

Direction Achats Technologiques

Quartier d'affaires Ilot 05 n°27, 28 et 29 Bab Ezzouar - ALGER

Tél : **023 92 13 13**

Email : DAT-CONTACT@mobilis.dz

1. Objet de la consultation :

La présente consultation a pour objet de décrire les spécifications techniques concernant : la prestation de renouvellement du support F5 du cluster web application firewalls « big-ip i4600 ».

Désignation :

Ci-joint le cahier des charges dans ses trois volumes.

2. Conditions de soumission :

Seuls les fournisseurs activant dans le domaine informatique qui sont admis à soumissionner à la présente consultation.

3. Exclusion de la participation :

Sont exclus temporairement ou définitivement de la participation à la présente consultation, les opérateurs économiques :

- A.** En état de faillite, de liquidation, de cessation d'activité, de règlement judiciaire ou de concordat ;
- B.** Qui font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation, de cessation d'activité, de règlement judiciaire ou de concordat ;
- C.** Qui font l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle ;
- D.** Qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales ;
- E.** Qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux ;
- F.** Qui se seraient rendus coupables d'une fausse déclaration vis-à-vis d'ATM Mobilis ;



G. Qui ont manqué à leurs obligations contractuelles ayant donné lieu à une décision de résiliation de leurs contrats à leurs torts exclusifs ;

H. Inscrit au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infraction graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;

I. Qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à législation du travail et de sécurité sociale ;

J. Qui se seraient désistés sans motif après attribution d'un contrat ;

K. Qui aurait commis des manœuvres frauduleuses à travers notamment ;

- Une présentation erronée des frais afin d'influer sur le processus de passation du contrat ;

- Une entente illicite avec un ou plusieurs autres soumissionnaires au présentation préjudice d'ATM Mobilis ;

- Une tentative avérée de quelque nature qu'elle soit visant à influer sur l'évaluation et la décision d'attribution des contrats ;

- L'utilisation de certaines informations obtenues dans le cadre d'un contrat qui lui a été déjà attribué et qui pourraient l'avantager lors de la soumission à un autre contrat.

L. Qui ont des relations capitalistiques avec les opérateurs de téléphonie concurrents ;

M. Qui ont refusé de compléter leurs offres ou se sont désistés de l'exécution d'un contrat attribué avant l'expiration du délai de validité des offres ou refusent d'accuser réception de la notification du contrat ;

N. Qui sont en litige avec ATM Mobilis. Dans ce cas, ATM Mobilis peut les exclure temporairement jusqu'au règlement du litige.

4.Document à fournir :

4.1 Offre Technique

L'offre technique doit contenir les dossiers suivants :

A. Dossier Administratif : Comportera les documents suivants, paraphés, signés et datés par qui de droit :

- Code d'éthique et de déontologie de passation des marchés (accompagné de La déclaration de probité dûment remplie selon le modèle joint sur le C.D.O).



- Le cahier des charges portant dans ses trois volumes portant à la dernière page la mention « Lu et Accepté » retranscrite et la signature du soumissionnaire ;
- Le registre de commerce de l'entreprise (ou tout document équivalent) ;
- Les statuts de l'entreprise (constitutif et modificatif le cas échéant) ;
- Les bilans comptable et comptes de résultats des trois derniers exercices ;
- Références bancaires ;
- Les attestations fiscales, les attestations d'organismes de sécurité sociale et leurs mises à jour ;

Ces attestations peuvent être fournies après la remise des offres avec l'accord d'ATM Mobilis, et en tout état de cause avant la signature du marché ;

- Un extrait du casier judiciaire du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, du gérant ou du directeur général de l'entreprise, lorsqu'il s'agit de société.
- L'attestation de dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés commerciales inscrites au Registre de Commerce algérien ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
- Le numéro d'identification fiscale (NIF).

B. Dossier Technique :

Le dossier technique comportera l'ensemble des documents nécessaires tels que spécifiés dans le cahier des prescriptions techniques, et ses annexes notamment :

- La déclaration à souscrire conforme au modèle fixé dans le cahier des charges (modèle joint) ;
- Présentation sommaire du Fournisseur ;
- Références de l'intégrateur « **dans les trois '03' dernières années** » dans les domaines du présent Cahier des Charges. « **Certificats de bonnes exécutions requises, Attestation de service fait, Acceptance** »
- Réponses aux spécifications techniques contenues dans le cahier des prescriptions techniques ;
- Détails du support proposé ;
- Le processus de maintenance et le délai d'intervention du soumissionnaire en annexe 1 doivent être respectés par le prestataire. (**Une copie de l'annexe 1 signée par le soumissionnaire doit être transmise**) ;
- Délai d'activation du support du cluster « big-ip i4600 » web application firewall big IP F5. (**Une copie de l'annexe 2 renseignée et signée par le soumissionnaire doit être transmise**) ;



4.2 Offre Financière

- L'original de la lettre de soumission dûment remplie suivant le model joint au présent cahier des charges.
- Bordereau des prix détaillés dûment signés par le soumissionnaire contenant la liste détaillée des couts en dinars algérien HT et TTC.
- Facture pro-forma : Cette facture doit comporter les mentions suivantes :
 - Dénomination de la raison sociale, forme juridique et nature de l'activité, adresse, N° de Tel/Fax, N° du RC, N° de l'identification statistique fiscale. L'offre financière doit contenir le délai de livraison.
 - Les prix doivent êtres en dinars algérien HT et TTC.

5. Evaluation des soumissionnaires :

L'évaluation des offres sera faite selon une méthode dite "Par point", dans le but d'établir une sélection en fonction des critères technico-financière ci-après :

- **Offre Technique (NT) : 20 pts.**
- **Offre Financière (NF) : 80**
- **Pts. Note Globale = NT + NF**

Le soumissionnaire retenu sera celui qui aura présenté l'offre la plus avantageuse en termes de qualité et de prix.



A-METHODE D'EVALUATION TECHNIQUE

Le système de notation adopté pour l'évaluation repose sur la règle de trois.

L'évaluation des offres se fera dans le but d'établir une sélection en fonction des critères techniques ci-dessous :

Critère	Désignation	Pts
N° 01	Présentation de l'offre	02
N° 02	<p>Références du soumissionnaire durant les cinq dernières années (05) dans Les domaines suivants :</p> <p>« Installation ou support F5 web application firewall » (04 pts)</p> <p>« Installation ou support « web application firewall ». Autres marques (02 pts)</p> <p>L'un des documents suivants est exigé « certificats de bonne exécution, attestation service fait, PV de réception provisoire »</p>	06
N° 03	<p>Qualité des intervenants dans le domaine du web application firewall : « fournir les certifications et CV des intervenants »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Experience des intervenants (1,5 pts) - Certification F5 big-Ip web application firewall des intervenants (1,5 pts) - Certification web application firewall (Autres marques) des intervenants (01 pts) 	04
N° 04	Délai d'activation du support du cluster de Big IP i4600 Advanced web application firewall	08

N.B : Pour chaque critère ; la note maximum sera attribuée au soumissionnaire ayant présenté la meilleure offre, les autres offres seront calculées comme suit :

- Selon la règle de trois pour le critère 02,
- Selon la règle inverse de trois pour le critère 04
- Les évaluations des critères 01 et 03 se feront selon l'appréciation des membres de la commission d'évaluation des offres.



Appréciation	Note
Excellente	Note complète
Bonne (Moyenne)	Moitié de la note
Mauvaise	0 pts

A l'issue de l'évaluation technique, notée sur 20 points (Nt), les soumissionnaires dont les offres techniques ayant obtenues une note technique supérieure à la note éliminatoire seront **présélectionnées** pour la deuxième phase (évaluation financière).

NB : Note éliminatoire = Toute note inférieure ou égale à 08 Points/20

Les paramètres éliminatoires de l'offre technique sont les suivants :

- Soumissionnaire ayant capitalisé un nombre de points inférieur ou égale à 08 points
- Attribution de la note zéro **sur l'un des critères**.

B-METHODE D'EVALUATION FINANCIERE

OFFRE FINANCIERE		80
1	Montant total de l'offre	80

L'offre la moins disante se verra attribuée la note maximum. Les notes des autres offres seront calculées selon la règle de trois.

Note = ((montant de l'offre la moins disante * 80) / l'offre de la soumission)

C-Note globale :

Une évaluation globale des offres sera effectuée en tenant compte d'un facteur de pondération de l'évaluation technique et l'évaluation financière.

Note Globale = Note Technique (Sur 20 points) + Note Financière (Sur 80 points)

Important : En cas d'égalité dans la note globale, le meilleur classé financièrement sera retenu.

6.Délais de validité de l'offre :

La durée de validité des offres est de cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des plis.





Lettre de Consultation Fournisseurs

Réf. N° 003/ATM/DG/ DVPAGJR /DVALP/DAT/CONS/2023

Date : 14/03/2023

Page 7/ 8

ATM Mobilis peut solliciter l'accord du ou des soumissionnaires (par Mail ou fax ou courrier) pour une prorogation de la durée de validité de l'offre.

Dans le cas de prorogation de délai de validité des offres, aucune modification sur ces dernières ne sera tolérée par ATM Mobilis.

7. Retrait des cahiers des charges :

Le retrait du cahier des charges dans ses trois volumes se fait par une personne dûment habilitée et menue d'un cachet et gratuitement à l'adresse indiquée ci-après, dans un délai de **Sept (07) jours ouvrables** à compter de la date du lancement de la présente consultation ;

Date et Heure limite du retrait des cahiers des charges : 21/03/2023 à 16H 00.

ATM Mobilis – Direction Générale
Division Principale Affaires Générales et Juridico- Régulatoires
Division Achats Logistique et Patrimoine
Direction Achats Technologiques
Bureau 614 – 6ème étage
Quartier d'Affaires d'Alger îlot 05, lots 27,28 et 29 Bâb Ezzouar Alger

8. Dépôts des offres :

Le dossier de l'offre du soumissionnaire exigé par la présente lettre de consultation sera remis dans une seule enveloppe **fermée, non identifiable portant uniquement la mention suivante :**

« SOUMISSION À NE PAS OUVRIR »

« Consultation : 003/ATM/DG/DVALP/DAT/2023 »,

« Renouvellement Support de la solution F5 BIG IP Web Application Firewalls »

Il est obligatoire de déposer les plis en question le jour de la clôture de la présente lettre de consultation.

Aucune autre indication notamment en ce qui concerne l'identification de la société ne doit apparaître sur cette enveloppe.

Sur l'enveloppe intérieure fermée doivent apparaître les mentions indiquant l'objet de la Consultation et son numéro.

9. Remises des offres :

Les soumissionnaires sont tenus de remettre une offre technique et financière en une seule fois. Les originaux des offres accompagnés d'un (01) exemplaire supplémentaire devront être déposés à la date et l'heure limite ci-dessous

L'offre doit être déposée par une personne dûment habilitée et menue d'un cachet, sous pli fermé et anonyme à l'adresse indiquée ci-après





Lettre de Consultation
Fournisseurs

Réf. N° 003/ATM/DG/ DVPAGJR /DVALP/DAT/CONS/2023

Date : 14/03/2023

Page 8/ 8

ATM Mobilis - Direction Générale
Division Principale Affaires Générales et Juridico- Régulatoires
Division achats logistique et patrimoine
Direction achats technologiques
Bureau 614 - 6^{ème} étage
Quartier d'Affaires d'Alger îlot 05, lots 27,28 et 29 Bâb Ezzouar Alger

Date de dépôts des offres : 11/04/2023 heure limite : à 12H00 (heure locale).

10.Mode de paiement :

- Virement bancaire au compte du soumissionnaire retenu ;

11.Soumission incomplète :

Le soumissionnaire dont l'offre est incomplète, sera invité à compléter son dossier administratif dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables sous peine de rejet son offre par la commission d'évaluation des offres.

En tout état de cause, les offres déposées sans les documents suivants seront automatiquement rejetées :

- Les bordereaux des prix détaillés ;
- Facture pro-forma indiquant le prix, délai de livraison ;
- Dossier technique.

NB : ATM Mobilis a la faculté de décider à tout moment et avant la notification des résultats de la consultation au (x) candidats (s) retenu (s) et avant notification du contrat de mettre fin au processus de consultation notamment dans le cas d'une offre excessive, les candidats consultés seront informés de l'annulation de la consultation.

